

FICHE ADHESION

ASTUCE 2018-2019

N°

RENSEIGNEMENTS ADHERENTS

MERCI D'ECRIRE EN MAJUSCULES

NOM :
 PRENOM :
 DATE DE NAISSANCE :
 ADRESSE POSTALE COMPLETE:
 CODE POSTAL:VILLE:
 EMAIL : TELEPHONE :
 DROIT A L'IMAGE: OUI ☐ NON ☐

Si adhérent mineur: mentionner nom, email et téléphone de chaque parent:

PARENT:TEL:.....MAIL.....

PARENT:TEL:.....MAIL.....

L'adresse e-mail est nécessaire pour vous communiquer des informations générales de la MJC (événement, spectacle, expos...)

AUTRES ADHERENTS DE LA FAMILLE

NOM	PRENOM	SEXE F/M	DATE DE NAISSANCE

L'adhésion est obligatoire pour participer aux activités de la MJC de Villefranche de Lauragais. Elle est payante et renouvelable tous les ans en Septembre.

ELLE COMPREND : La carte astuce.

Une assurance apportant des garanties supplémentaires pendant votre activité au sein de la MJC.

Une participation aux frais généraux de la MJC partagée par tous les adhérents.

Un soutien à un réseau MJC départemental, régional et national.

Votre carte astuce vous permet également d'obtenir des tarifs réduits.

Voir site www.mjcmipy.com

Je soussigné(e) NOM, PRENOM (ou responsable légal si mineur).....
Né(e) le À..... Domicilié à

Déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'association Maison des Jeunes et de la Culture, association d'éducation populaire, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dénommée MJC de Villefranche de Lauragais.

A ce titre, je déclare reconnaître avoir pris connaissance des statuts et du règlement des activités (mis à ma disposition dans les locaux de la MJC ou sur le site internet)

- Je déclare me reconnaître dans les valeurs de la MJC.
- J'ai pris connaissance des droits et obligations des membres de l'association.
- Je déclare m'engager à respecter l'intégralité des obligations qui y figurent.
- Je déclare accepter de verser mon adhésion due pour l'année en cours.

MONTANT DE L'ADHESION ANNUELLE

ADULTE: 15 €

MINEUR: 12 €

FAMILLE: (à partir de 3 personnes) : 27 €

Le montant de l'adhésion n'est pas remboursable.

A cette fin je joins à la présente demande d'adhésion, pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019, le paiement de la somme de payée sous la forme suivante:

CHEQUE

N°

ESPECES

N° RECU MJC.....

En contrepartie la MJC me remet la carte astuce (carte de membre de la MJC) justificatif de mon adhésion

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion à la MJC.

Toutes ces informations resteront strictement confidentielles. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de modification des données personnelles vous concernant. Pour l'exercer, il convient de vous adresser au secrétariat de l'association aux horaires d'ouverture

Signature de l'adhérent ou du représentant légal (si adhérent mineur)

A faire précéder de la mention écrite « lu et approuvé »

A Villefranche, le



RENSEIGNEMENTS ADHERENTS

MERCI D'ECRIRE EN MAJUSCULES

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE:

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE (Nom et Téléphone)

TEL :

Autorisation parentale : Le représentant légal de l'adhérent mineur déclare :

*L'autoriser à partir seul après son activité ☐ oui ☐ non

*Autoriser la MJC à prendre toutes les mesures qui s'imposent en cas d'accident ☐ oui ☐ non

Nom et téléphone du médecin traitant

ACTIVITES CHOISIES	COTISATION	REDUCTION	MONTANT SI REDUCTION

CADRE RESERVE A LA MJC

Justificatif de domicile : OUI ☐

Certificat Médical : OUI ☐

N° MJC 105

Total cotisation (s) :€

Chèques: ☐ 1 fois ☐ 3 fois ☐ 9 fois

Prélèvements automatiques : ☐ 3 fois ☐ 9 fois

Espèces: N° RECU MJC.....

Chèques vacances:€ (uniquement cotisation activité, non remboursable)

	N°	MONTANT		N°	MONTANT		N°	MONTANT
OCT			JANV			AVR		
NOV			FEV			MAI		
DEC			MARS			JUIN		

Remplir la fiche SEPA disponible à l'accueil et sur le site internet.
Joindre un RIB ou IBAN

REGLEMENT INTERIEUR et CONDITIONS GENERALES

La MJC est une association loi 1901. Elle est ouverte à toute personne qui souhaite devenir adhérente. Etre adhérent c'est manifester son plein consentement aux statuts et à la charte de la MJC, c'est aussi payer une cotisation qui contribue au fonctionnement de l'association. Les activités fonctionnent avec des animateurs qualifiés.

Notre objectif est donc d'assurer :

la pérennité de l'emploi des animateurs, la continuité des cours pendant toute l'année, l'équilibre des finances de la MJC qui implique l'autofinancement de chaque activité.

Chaque cours doit avoir un minimum d'adhérents requis pour son fonctionnement ; en deçà, la MJC se réserve le droit d'annuler le cours.

CARTE ASTUCE ET COTISATION

La carte Astuce est l'adhésion annuelle à l'association et est obligatoire pour participer à toute activité de la M.J.C. Cette carte est valable du 1er septembre de l'année en cours au 31 août de l'année suivante.

Lors de l'inscription à une activité vous devez donc vous acquitter, avant de commencer l'activité :

- * de la carte Astuce (adhésion annuelle) non remboursable, sauf en cas d'abandon après le 1^{ère} séance.
- * de la cotisation annuelle de l'activité dans sa totalité (avec la possibilité de la fractionner en 3 trimestres ou 9 mois).

INSCRIPTION

L'inscription se fait avant le premier cours au secrétariat de la MJC.

L'encaissement de la cotisation : la totalité, le 1^{er} trimestre ou le 1^{er} mois sera fait dès le 2^{ème} cours ainsi que celui de la carte Astuce.

Cela vous permet d'avoir un cours d'essai qui, sans cette inscription, ne sera pas possible.

Réduction : une réduction de **10%** est accordée pour l'inscription à partir d'une **3ème activité** (la moins chère sauf guitare, piano, batterie, guitare électrique et badminton). Pour les bénéficiaires du RSA se rapprocher du secrétariat.

Documents nécessaires :

- *Fiche d'adhésion remplie
- *Fiche d'inscription remplie
- *Justificatif de domicile (si Villefranchois)
- *Certificat médical (si activité corporelle)
- *Echéancier de prélèvement (si prélèvements)
- *RIB/IBAN (si prélèvements)

FONCTIONNEMENT

Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

La MJC ne peut être rendue responsable des pertes, des vols et des dégradations.

INSCRIPTION EN COURS D'ANNEE

Les formalités sont identiques à une inscription en début d'année.

Le tarif de l'adhésion à la carte Astuce est inchangé.

Le tarif de l'inscription à l'activité sera calculé au prorata du nombre de semaines de participation à l'activité.

ABANDON EN COURS D'ANNEE

Après la 1^{ère} séance, un abandon donnera lieu à la restitution de votre dossier complet (adhésion et inscription).

Après la 2^{ème} séance, seuls les désistements liés à une **cause médicale** ou à un **déménagement** feront l'objet d'un remboursement.

Pour tout abandon en cours d'année, il sera appliqué des frais de gestion d'un montant de 15€

Les conditions d'abandon sont les suivantes :

- *La date retenue est celle de la notification écrite à la MJC (mail ou courrier)
- *Présentation d'un justificatif (fin de bail ou acte de vente pour le déménagement et certificat médical pour la maladie)

Le montant du remboursement sera calculé au prorata du nombre de semaines restantes à partir de la date de la notification.

IMPAYES

La régularisation d'un impayé devra être faite **dans un délai d'un mois maximum**. Dans le cas contraire, il entraînera l'arrêt de la participation à l'activité.

Tout impayé, dans le cas d'un prélèvement, entraînera la facturation de frais pour un montant de 17€.

ENGAGEMENT DE L'ADHERENT

Je soussigné(e)..... certifie avoir pris connaissance du règlement des activités, et m'engage à participer ou faire participer mon enfant aux cours et aux manifestations (Fête de fin d'année) pour toute la période de **Septembre à juin**.

A Villefranche, le